



**JEAN-PAUL GAUZÈS, EURODÉPUTÉ, MEMBRE  
DE L'ECON\* ET RAPPORTEUR DES DEUX PREMIERS  
TEXTES DÉJÀ VOTÉS**

## « la France n'est déjà plus traitée comme un créancier AAA »

L'eurodéputé estime ahurissante la bévue de Standard & Poor's à propos de la dette française. Pour lui, il est normal que le régulateur contrôle leur méthodologie.

**Étiez-vous demandeur d'une troisième vague de réglementation ?**

Il restait certaines questions que nous n'avions pas réussi à régler comme la notation de la dette souveraine ou les politiques de rémunération. C'est donc utile pour traiter ces sujets ouverts. Sinon l'essentiel est traité dans les deux premiers textes. Il ne reste qu'à les appliquer.

**Michel Barnier est finalement revenu sur le projet de suspendre la notation souveraine d'un pays en difficulté. Quelle est la bonne solution selon vous ?**

Il faut, dans la zone euro, une réglementation qui génère pour la dette souveraine. L'union monétaire est une union sans budget fédéral, il faut donc créer un régime communautaire indiquant comment procéder en cas de cessation de paiements d'un État. Cela va au-delà de la suspension de la notation, cela passe par un traitement adapté des droits des créanciers. C'est la seule façon d'avoir une faillite ordonnée. or, aujourd'hui, nous sommes dans un régime de non-droit où l'on ne connaît même pas tous les créanciers.

**Que vous inspire la bévue de Standard & Poor's ?**

C'est ahurissant. Cela indique que c'était fait et que le papier était prêt. Cela mérite en effet une inspection. D'ailleurs, la France n'est déjà plus traitée comme un créancier AAA.

**L'Autorité des marchés financiers française ouvre une enquête. Pourquoi pas l'Autorité européenne (Esma) ?**

Pour l'instant, en effet, seul Jean-Pierre Jouyet (président de l'AMF) agit, l'Esma ne fait rien. Il n'y a pas de réelle volonté régulatrice européenne. Verena Ross (secrétaire générale de l'Esma) essaye de détricoter une partie des compétences de l'Esma pour les confier aux autorités nationales. Comme législateurs, nous avons accepté la délégation des tâches comme l'inspection ou le contrôle, mais pas des compétences comme la fixation des règles.

**Les agences s'inquiètent d'un contrôle du régulateur sur les méthodologies, de la perte de crédibilité qui s'ensuivrait et d'une fuite des investisseurs. Qu'en pensez-vous ?**

Dès le premier règlement sur les agences, il était dit que les autorités de contrôle auraient accès aux modèles. Ce n'est pas nouveau. Les agences font comme si elles n'avaient pas lu le premier règlement. Elles sentent que leur modèle économique est éventuellement en danger.

PROPOS RECUEILLIS PAR F. A.

(\*) Affaires économiques et monétaires.



Il faut créer un régime communautaire indiquant comment procéder en cas de cessation de paiement d'un État. »